

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
N ° 2022093001

Nombres de membres légaux	19
en exercice	19
Présents	13
Procurations	03

L'an deux mille vingt-deux, le Vendredi 30 Septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Marquette en Ostrevant s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur TONDEUR Jean Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Etaient Présents** : MM TONDEUR Jean-Marie, MARECHAL Jean-Maurice, DUBOIS Jean-Yves, CARPENTIER Brigitte, POULAIN Jean-Paul, SCHOLAERT Myriam, , MICHEL Cathy, ROBAS Chantal, VALANSOMME Christophe, DUTAILLY Anne, WAVRANT Marielle, , MERESSE Éric, ROTOLO David

**Absents** : BOULANGER Clément

**Excusés** : NIVALLE Nathalie, JABLONSKI Patrick.

**Procurations** : DELFORGE Marie-Christine a donné pouvoir à CARPENTIER Brigitte,  
JOCHIMSKI Yannick a donné pouvoir à POULAIN Jean-Paul  
POULAIN Pascal a donné pouvoir à TONDEUR Jean-Marie

CARPENTIER Brigitte a été nommée secrétaire de séance.

**1 / DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Depuis le 1<sup>er</sup> Juillet, le secrétaire de séance signe le procès-verbal de la séance précédente ainsi que les délibérations.**

Cette désignation incombe au Conseil Municipal en application de l'article 2121-15.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

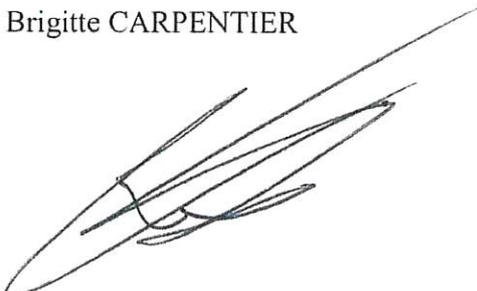
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Décide de nommer **Madame CARPENTIER Brigitte**, secrétaire de séance.

Assiste également à la séance : Monsieur Grégory DUBREUCQ, Secrétaire Général de Mairie.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,

Brigitte CARPENTIER



Le Maire,  
  
Jean-Marie TONDEUR



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
N ° 2022093002

Nombres de membres légaux	19
en exercice	19
Présents	13
Procurations	03

L'an deux mille vingt-deux, le Vendredi 30 Septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Marquette en Ostrevant s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur TONDEUR Jean Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Etaient Présents** : MM TONDEUR Jean-Marie, MARECHAL Jean-Maurice, DUBOIS Jean-Yves, CARPENTIER Brigitte, POULAIN Jean-Paul, SCHOLAERT Myriam, , MICHEL Cathy, ROBAS Chantal, VALANSOMME Christophe, DUTAILLY Anne, WAVRANT Marielle, , MERESSE Éric, ROTOLO David

**Absents** : BOULANGER Clément

**Excusés** : NIVALLE Nathalie, JABLONSKI Patrick.

**Procurations** : DELFORGE Marie-Christine a donné pouvoir à CARPENTIER Brigitte,  
JOCHIMSKI Yannick a donné pouvoir à POULAIN Jean-Paul  
POULAIN Pascal a donné pouvoir à TONDEUR Jean-Marie

CARPENTIER Brigitte a été nommé secrétaire de séance.

**2 / APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 05 JUILLET 2022**

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05 Juillet 2022 a été communiqué à chaque membre du Conseil Municipal.

S'il n'y pas d'observations, il est proposé au Conseil Municipal de l'approuver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Décide à l'unanimité d'approuver le Procès-verbal de la réunion du 05 Juillet 2022, sans remarques

**Depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2022, le secrétaire de séance signe le procès-verbal de la séance précédente ainsi que les délibérations.**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,

Brigitte CARPENTIER



Jean-Marie TONDEUR

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
N ° 2022093003

Nombres de membres légaux	19
en exercice	19
Présents	13
Procurations	03

L'an deux mille vingt-deux, le Vendredi 30 Septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Marquette en Ostrevant s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur TONDEUR Jean Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Etaient Présents** : MM TONDEUR Jean-Marie, MARECHAL Jean-Maurice, DUBOIS Jean-Yves, CARPENTIER Brigitte, POULAIN Jean-Paul, SCHOLAERT Myriam, MICHEL Cathy, ROBAS Chantal, VALANSOMME Christophe, DUTAILLY Anne, WAVRANT Marielle, MERESSE Éric, ROTOLO David

**Absents** : BOULANGER Clément

**Excusés** : NIVALLE Nathalie, JABLONSKI Patrick.

**Procurations** : DELFORGE Marie-Christine a donné pouvoir à CARPENTIER Brigitte,  
JOCHIMSKI Yannick a donné pouvoir à POULAIN Jean-Paul  
POULAIN Pascal a donné pouvoir à TONDEUR Jean-Marie

CARPENTIER Brigitte a été nommé secrétaire de séance.

### **3 / SIDEN SIAN : ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES**

#### **Le Projet de délibération a été joint à la convocation**

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08 avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN),

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre, modification des statuts du SIAN et notamment du 21 novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire "Eau Potable et Industrielle" et d'un changement de dénomination, à savoir le SIDEN-SIAN,

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 31 décembre 2008 portant adhésion du SIDEN France au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "Eau Potable", entraînant de fait sa dissolution, les membres du SIDEN France devenant de plein droit membres du SIDEN-SIAN pour cette compétence,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant extension du périmètre du SIDEN-SIAN,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN et notamment ceux en dates des 27 avril 2018 et 28 janvier 2019,

Vu la délibération en date du 7 septembre 2021 du Conseil Municipal de la commune d'ETERPIGNY (Pas-de-Calais) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération n° 15/137 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 22 novembre 2021 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'ETERPIGNY (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 26 octobre 2021 du Conseil Municipal de la commune de VENDEUIL (Aisne) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine – Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*),

Vu la délibération n° 29/172 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 16 décembre 2021 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de VENDEUIL (Aisne) avec transfert de la Compétence « Eau Potable »,

Vu la délibération en date du 3 décembre 2021 du Conseil Municipal de la commune de HERMIES (Pas-de-Calais) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine – Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*), « Assainissement Collectif » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération n° 30/70 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 21 juin 2022 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de HERMIES (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine – Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*), « Assainissement Collectif » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 7 décembre 2021 du Conseil Municipal de la commune de GONDECOURT (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération n° 11/11 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 22 février 2022 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de GONDECOURT (Nord) avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 8 décembre 2021 du Conseil Municipal de la commune de NEUVILLE SUR ESCAUT (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération n° 12/12 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 22 février 2022 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de NEUVILLE SUR ESCAUT (Nord) avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération n° 32/282 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 12 novembre 2020 par laquelle le Syndicat propose l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'OPPY (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 15 décembre 2021 du Conseil Municipal de la commune d'OPPY (Pas-de-Calais) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 14 janvier 2022 du Conseil Municipal de la commune de MOEUVRES (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération n° 21/39 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 28 avril 2022 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de MOEUVRES (Nord) avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, DECIDE par 16 VOIX POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTIONS

→ D'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- de la commune de **VENDEUIL** (Aisne) avec transfert de la compétence **Eau Potable** (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine – Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*).
- de la commune d'**HERMIES** (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences **Eau Potable, Assainissement Collectif et Défense Extérieure Contre l'Incendie**,
- des communes d'**ETERPIGNY** (Pas-de-Calais), **OPPY** (Pas-de-Calais), **GONDECOURT** (Nord), **NEUVILLE SUR ESCAUT** (Nord) et **MOEUVRES** (Nord) avec transfert de la compétence **Défense Extérieure Contre l'Incendie**.

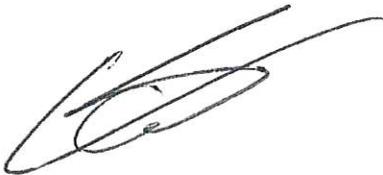
→ Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans la délibération n° 15/137 adoptée par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 22 novembre 2021, la délibération 29/172 adoptée par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 16 décembre 2021, la délibération n° 30/70 adoptée par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 21 juin 2022, les délibérations n° 11/11 et 12/12 adoptées par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 22 février 2022, la délibération n° 32/282 adoptée par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 12 novembre 2020 et la délibération n° 21/39 adoptée par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 28 avril 2022.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'Etat, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN,

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,

Brigitte CARPENTIER



Le Maire



Jean-Marc FONDEUR



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
N ° 2022093004

Nombres de membres légaux	19
en exercice	19
Présents	13
Procurations	03

L'an deux mille vingt-deux, le Vendredi 30 Septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Marquette en Ostrevant s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur TONDEUR Jean Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Etaient Présents** : MM TONDEUR Jean-Marie, MARECHAL Jean-Maurice, DUBOIS Jean-Yves, CARPENTIER Brigitte, POULAIN Jean-Paul, SCHOLAERT Myriam, , MICHEL Cathy, ROBAS Chantal, VALANSOMME Christophe, DUTAILLY Anne, WAVRANT Marielle, , MERESSE Éric, ROTOLO David

**Absents** : BOULANGER Clément

**Excusés** : NIVALLE Nathalie, JABLONSKI Patrick.

**Procurations** : DELFORGE Marie-Christine a donné pouvoir à CARPENTIER Brigitte,  
JOCHIMSKI Yannick a donné pouvoir à POULAIN Jean-Paul  
POULAIN Pascal a donné pouvoir à TONDEUR Jean-Marie

CARPENTIER Brigitte a été nommé secrétaire de séance.

**4 / TRAVAUX : INFORMATIONS DIVERSES ET SUIVI DES TRAVAUX EN COURS**

Un point est fait sur les dossiers de travaux en cours : Halle couverte, Extension de la Maison Culturelle et Associative, Rénovation du Calvaire... ainsi que sur les propositions de la Commission de Travaux du 30/09/2022

Le Conseil est invité à émettre son avis sur les travaux à venir ou projeté :

- Rénovation du Foyer Rural
- Rénovation de la Salle des Mariages (accès modifié par la Rue Pasteur, nouvelle entrée)
- Rénovation du Calvaire (dossier joint à la convocation)
- -Rénovation de la Mairie (toiture, isolation, ...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Décide à l'unanimité d'approuver les propositions de la Commission Travaux.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,

Brigitte CARPENTIER



Le Maire,

Jean-Marie TONDEUR



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
N ° 2022093005

Nombres de membres légaux	19
en exercice	19
Présents	13
Procurations	03

L'an deux mille vingt-deux, le Vendredi 30 Septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Marquette en Ostrevant s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur TONDEUR Jean Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Etaient Présents** : MM TONDEUR Jean-Marie, MARECHAL Jean-Maurice, DUBOIS Jean-Yves, CARPENTIER Brigitte, POULAIN Jean-Paul, SCHOLAERT Myriam, , MICHEL Cathy, ROBAS Chantal, VALANSOMME Christophe, DUTAILLY Anne, WAVRANT Marielle, , MERESSE Éric, ROTOLO David

**Absents** : BOULANGER Clément

**Excusés** : NIVALLE Nathalie, JABLONSKI Patrick.

**Procurations** : DELFORGE Marie-Christine a donné pouvoir à CARPENTIER Brigitte,  
JOCHIMSKI Yannick a donné pouvoir à POULAIN Jean-Paul  
POULAIN Pascal a donné pouvoir à TONDEUR Jean-Marie

CARPENTIER Brigitte a été nommé secrétaire de séance.

**5 / RENOVATION DU CALVAIRE**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et Approuve le projet de Rénovation du Calvaire.

Autorise Monsieur le Maire a sollicité les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet

Toutefois il est proposé de consulter plusieurs entreprises pour la réalisation de ces travaux, au vu de l'estimation présentée dans le diagnostic de l'architecte du Cabinet T'KINT.

Le plan de Financement sera annexé à la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,

Brigitte CARPENTIER



Le Maire

Jean-Marie TONDEUR



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
N ° 2022093006

Nombres de membres légaux	19
en exercice	19
Présents	13
Procurations	03

L'an deux mille vingt-deux, le Vendredi 30 Septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Marquette en Ostrevant s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur TONDEUR Jean Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Etaient Présents** : MM TONDEUR Jean-Marie, MARECHAL Jean-Maurice, DUBOIS Jean-Yves, CARPENTIER Brigitte, POULAIN Jean-Paul, SCHOLAERT Myriam, , MICHEL Cathy, ROBAS Chantal, VALANSOMME Christophe, DUTAILLY Anne, WAVRANT Marielle, , MERESSE Éric, ROTOLO David

**Absents** : BOULANGER Clément

**Excusés** : NIVALLE Nathalie, JABLONSKI Patrick.

**Procurations** : DELFORGE Marie-Christine a donné pouvoir à CARPENTIER Brigitte,  
JOCHIMSKI Yannick a donné pouvoir à POULAIN Jean-Paul  
POULAIN Pascal a donné pouvoir à TONDEUR Jean-Marie

CARPENTIER Brigitte a été nommé secrétaire de séance.

**6 / SUBVENTIONS : RENOVATION DU CALVAIRE**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et Approuve le projet de Rénovation du Calvaire.

Autorise Monsieur le Maire a sollicité les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet, à savoir :

L'ADVB : Aide Départementale aux Villages et Bourgs

Le Fonds de concours de la CAPH

L'Aide à la Restauration du patrimoine remarquable non protégé auprès de la Région Hauts de France.

Ainsi que toutes subventions possibles dans le cadre de ce type de travaux.

Le plan de Financement sera annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,

Brigitte CARPENTIER



Le Maire,  
  
Jean-Marie TONDEUR



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
N ° 2022093007

Nombres de membres légaux	19
en exercice	19
Présents	13
Procurations	03

L'an deux mille vingt-deux, le Vendredi 30 Septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Marquette en Ostrevant s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur TONDEUR Jean Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Etaient Présents** : MM TONDEUR Jean-Marie, MARECHAL Jean-Maurice, DUBOIS Jean-Yves, CARPENTIER Brigitte, POULAIN Jean-Paul, SCHOLAERT Myriam, , MICHEL Cathy, ROBAS Chantal, VALANSOMME Christophe, DUTAILLY Anne, WAVRANT Marielle, , MERESSE Éric, ROTOLO David

**Absents** : BOULANGER Clément

**Excusés** : NIVALLE Nathalie, JABLONSKI Patrick.

**Procurations** : DELFORGE Marie-Christine a donné pouvoir à CARPENTIER Brigitte,  
JOCHIMSKI Yannick a donné pouvoir à POULAIN Jean-Paul  
POULAIN Pascal a donné pouvoir à TONDEUR Jean-Marie

CARPENTIER Brigitte a été nommé secrétaire de séance.

**7 / RENOVATION DE LA SALLE DES MARIAGES**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et

Approuve le projet de Rénovation de la Salle des Mariages.

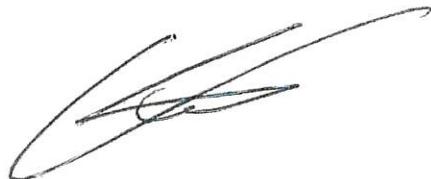
Autorise Monsieur le Maire a sollicité les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Le plan de Financement sera annexé à la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,

Brigitte CARPENTIER



Le Maire

Jean-Marie TONDEUR



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
N ° 2022093008

Nombres de membres légaux	19
en exercice	19
Présents	13
Procurations	03

L'an deux mille vingt-deux, le Vendredi 30 Septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Marquette en Ostrevant s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur TONDEUR Jean Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Étaient Présents** : MM TONDEUR Jean-Marie, MARECHAL Jean-Maurice, DUBOIS Jean-Yves, CARPENTIER Brigitte, POULAIN Jean-Paul, SCHOLAERT Myriam, , MICHEL Cathy, ROBAS Chantal, VALANSOMME Christophe, DUTAILLY Anne, WAVRANT Marielle, , MERESSE Éric, ROTOLO David

**Absents** : BOULANGER Clément

**Excusés** : NIVALLE Nathalie, JABLONSKI Patrick.

**Procurations** : DELFORGE Marie-Christine a donné pouvoir à CARPENTIER Brigitte,  
JOCHIMSKI Yannick a donné pouvoir à POULAIN Jean-Paul  
POULAIN Pascal a donné pouvoir à TONDEUR Jean-Marie

CARPENTIER Brigitte a été nommé secrétaire de séance.

**8 / SUBVENTIONS : RENOVATION DE LA SALLE DES MARIAGES**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et

Approuve le projet de Rénovation de la Salle des Mariages.

Autorise Monsieur le Maire a sollicité les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet à savoir :

L'ADVB : Aide Départementale aux Villages et Bourgs

Le Fonds de concours de la CAPH plafonné à 50 % de l'autofinancement de la Commune

L'Aide à la Restauration du patrimoine remarquable non protégé auprès de la Région Hauts de France.

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Ainsi que toutes subventions possibles dans le cadre de ce type de travaux.

Le plan de Financement sera annexé à la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,

Brigitte CARPENTIER



Le Maire,



Jean-Marie TONDEUR



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
N ° 2022093009

Nombres de membres légaux	19
en exercice	19
Présents	13
Procurations	03

L'an deux mille vingt-deux, le Vendredi 30 Septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Marquette en Ostrevant s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur TONDEUR Jean Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Etaient Présents** : MM TONDEUR Jean-Marie, MARECHAL Jean-Maurice, DUBOIS Jean-Yves, CARPENTIER Brigitte, POULAIN Jean-Paul, SCHOLAERT Myriam, , MICHEL Cathy, ROBAS Chantal, VALANSOMME Christophe, DUTAILLY Anne, WAVRANT Marielle, , MERESSE Éric, ROTOLO David

**Absents** : BOULANGER Clément

**Excusés** : NIVALLE Nathalie, JABLONSKI Patrick.

**Procurations** : DELFORGE Marie-Christine a donné pouvoir à CARPENTIER Brigitte,  
JOCHIMSKI Yannick a donné pouvoir à POULAIN Jean-Paul  
POULAIN Pascal a donné pouvoir à TONDEUR Jean-Marie

CARPENTIER Brigitte a été nommé secrétaire de séance.

**9 / RENOVATION DU FOYER RURAL**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et Approuve le projet de Rénovation du Foyer rural.

Autorise Monsieur le Maire a sollicité les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet

Le plan de Financement sera annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,

Brigitte CARPENTIER

Le Maire

Jean-Marie TONDEUR



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
N ° 2022093010

Nombres de membres légaux	19
en exercice	19
Présents	13
Procurations	03

L'an deux mille vingt-deux, le Vendredi 30 Septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Marquette en Ostrevant s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur TONDEUR Jean Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Etaient Présents** : MM TONDEUR Jean-Marie, MARECHAL Jean-Maurice, DUBOIS Jean-Yves, CARPENTIER Brigitte, POULAIN Jean-Paul, SCHOLAERT Myriam, , MICHEL Cathy, ROBAS Chantal, VALANSOMME Christophe, DUTAILLY Anne, WAVRANT Marielle, , MERESSE Éric, ROTOLO David

**Absents** : BOULANGER Clément

**Excusés** : NIVALLE Nathalie, JABLONSKI Patrick.

**Procurations** : DELFORGE Marie-Christine a donné pouvoir à CARPENTIER Brigitte,  
JOCHIMSKI Yannick a donné pouvoir à POULAIN Jean-Paul  
POULAIN Pascal a donné pouvoir à TONDEUR Jean-Marie

CARPENTIER Brigitte a été nommé secrétaire de séance.

**10 / SUBVENTIONS RENOVATION DU FOYER RURAL**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et Approuve le projet de Rénovation du Foyer rural.

Autorise Monsieur le Maire a sollicité les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet à savoir :

L'ADVB : Aide Départementale aux Villages et Bourgs

Le Fonds de concours de la CAPH plafonné à 50 % de l'autofinancement de la Commune

L'Aide à la Restauration du patrimoine remarquable non protégé auprès de la Région Hauts de France.

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Ainsi que toutes subventions possibles dans le cadre de ce type de travaux.

Le plan de Financement sera annexé à la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,

Brigitte CARPENTIER

Le Maire,

Jean-Marie TONDEUR



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
N ° 20220930011

Nombres de membres légaux	19
en exercice	19
Présents	13
Procurations	03

L'an deux mille vingt-deux, le Vendredi 30 Septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Marquette en Ostrevant s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur TONDEUR Jean Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Etaient Présents** : MM TONDEUR Jean-Marie, MARECHAL Jean-Maurice, DUBOIS Jean-Yves, CARPENTIER Brigitte, POULAIN Jean-Paul, SCHOLAERT Myriam, , MICHEL Cathy, ROBAS Chantal, VALANSOMME Christophe, DUTAILLY Anne, WAVRANT Marielle, , MERESSE Éric, ROTOLO David

**Absents** : BOULANGER Clément

**Excusés** : NIVALLE Nathalie, JABLONSKI Patrick.

**Procurations** : DELFORGE Marie-Christine a donné pouvoir à CARPENTIER Brigitte,  
JOCHIMSKI Yannick a donné pouvoir à POULAIN Jean-Paul  
POULAIN Pascal a donné pouvoir à TONDEUR Jean-Marie

CARPENTIER Brigitte a été nommé secrétaire de séance.

**11 / RENOVATION DE LA MAIRIE**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et Approuve le projet de Rénovation de la Mairie, notamment la toiture ainsi que l'isolation.

Autorise Monsieur le Maire a sollicité les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet

Le plan de Financement sera annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,

Brigitte CARPENTIER

Le Maire,



Jean-Marie TONDEUR

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
N ° 2022093012

Nombres de membres légaux	19
en exercice	19
Présents	13
Procurations	03

L'an deux mille vingt-deux, le Vendredi 30 Septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Marquette en Ostrevant s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur TONDEUR Jean Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Etaient Présents** : MM TONDEUR Jean-Marie, MARECHAL Jean-Maurice, DUBOIS Jean-Yves, CARPENTIER Brigitte, POULAIN Jean-Paul, SCHOLAERT Myriam, , MICHEL Cathy, ROBAS Chantal, VALANSOMME Christophe, DUTAILLY Anne, WAVRANT Marielle, , MERESSE Éric, ROTOLO David

**Absents** : BOULANGER Clément

**Excusés** : NIVALLE Nathalie, JABLONSKI Patrick.

**Procurations** : DELFORGE Marie-Christine a donné pouvoir à CARPENTIER Brigitte,  
JOCHIMSKI Yannick a donné pouvoir à POULAIN Jean-Paul  
POULAIN Pascal a donné pouvoir à TONDEUR Jean-Marie

CARPENTIER Brigitte a été nommé secrétaire de séance.

**12 / SUBVENTIONS RENOVATION DE LA MAIRIE**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et Approuve le projet de Rénovation de la Mairie, notamment la toiture ainsi que l'isolation.

Autorise Monsieur le Maire a sollicité les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet à savoir :

L'ADVB : Aide Départementale aux Villages et Bourgs

Le Fonds de concours de la CAPH plafonné à 50 % de l'autofinancement de la Commune

L'Aide à la Restauration du patrimoine remarquable non protégé auprès de la Région Hauts de France.

La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Ainsi que toutes subventions possibles dans le cadre de ce type de travaux.

Le plan de Financement sera annexé à la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,

Brigitte CARPENTIER

Le Maire,



Jean-Marie TONDEUR

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
N ° 2022093013

Nombres de membres légaux	19
en exercice	19
Présents	13
Procurations	03

L'an deux mille vingt-deux, le Vendredi 30 Septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Marquette en Ostrevant s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur TONDEUR Jean Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Etaient Présents** : MM TONDEUR Jean-Marie, MARECHAL Jean-Maurice, DUBOIS Jean-Yves, CARPENTIER Brigitte, POULAIN Jean-Paul, SCHOLAERT Myriam, , MICHEL Cathy, ROBAS Chantal, VALANSOMME Christophe, DUTAILLY Anne, WAVRANT Marielle, , MERESSE Éric, ROTOLO David

**Absents** : BOULANGER Clément

**Excusés** : NIVALLE Nathalie, JABLONSKI Patrick.

**Procurations** : DELFORGE Marie-Christine a donné pouvoir à CARPENTIER Brigitte,  
JOCHIMSKI Yannick a donné pouvoir à POULAIN Jean-Paul  
POULAIN Pascal a donné pouvoir à TONDEUR Jean-Marie

CARPENTIER Brigitte a été nommé secrétaire de séance.

**13 / DECISIONS MODIFICATIVES DE CREDITS N°2**

Afin d'ajuster les crédits budgétaires en cours d'année et compte tenu du Compte Rendu de la Commission de travaux et des décisions prises, il y a lieu de procéder aux modifications budgétaires suivantes sur le Budget 2022. A savoir :

**DM N°2**  
**SECTION INVESTISSEMENT**  
**Crédits à ouvrir**

Chapitre 21 Dépenses d'Investissement compte 2157 : + 10 000,00 €  
Chapitre 21 Dépenses d'Investissement compte 2184 : + 10 000,00 €

**Crédits à réduire**

Chapitre 23 Dépenses d'Investissement compte 231 : - 20 000,00€

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'exprimer leur avis et de bien vouloir délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de procéder aux mouvements de crédits comme repris ci-dessus sur le Budget de l'Exercice 2022.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,

Brigitte CARPENTIER



Le Maire,

Jean-Marie TONDEUR

